Niveau(x) d'enseignement : 5 Numéro EDUQ : 9570382
Centre d'intérêt : 870

Payeur, Christian.

Accessibilité à la formation professionnelle et technique : l'urgence d'agir / Christian Payeur, Laurier Caron. -- [Sainte-Foy] : Centrale de l'enseignement du Québec, Communications, 1994.
25 p. ; 28 cm. -- (Les Dossiers CEQ sur la formation professionnelle ; 1)

Code : D10191-1. Bibliogr. : p. 25.

ISBN 2-89061-052-7

Vedette(s)-secondaire(s) : Caron, Laurier * Centrale de l'enseignement du Québec

Descripteur(s) : Formation professionnelles * Accès à l'éducation * Population scolaire * Population collégiale * Evolution des programmes * Contingentement * Statistiques * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Collégial (Ordre d'enseignement)

Premier d'une série de dossiers de la CEQ sur les enjeux actuels en formation professionnelle et technique. L'accessibilité à cette formation y est traitée sous deux angles : celui des clientèles et celui de l'offre de formation (carte des enseignements, contingentement). Quelques éléments de perspective sur les solutions à envisager.

Les dossiers CEQ
sur la formation
professionnelle

Accessibilité à la formation professionnelle et technique : *l'urgence d'agir*

1

CEQ

95-7038

Les dossiers CEQ
sur la formation
professionnelle

Accessibilité à la formation professionnelle et technique : *l'urgence d'agir*

Christian Payeur
Laurier Caron
Novembre 1994

Introduction

Premier d'une série de dossiers de la CEQ sur les enjeux actuels en formation professionnelle et technique, ce dossier sur l'accessibilité à la formation professionnelle et technique veut fournir une information synthèse permettant de faire le point sur cette question. L'accessibilité est ici saisie sous deux angles : premièrement, celui des clientèles, deuxièmement, celui de l'offre de formation (carte des enseignements, contingentement). Le dossier se termine en proposant quelques éléments de perspective sur les éléments de solution à envisager.

1. Une évolution inquiétante

1.1 La situation au secondaire : faire le point, une nécessité

On aurait pu croire que sur une question aussi importante que l'évolution des clientèles en formation professionnelle au secondaire, le ministère de l'Éducation représenterait une source de données fiable. Malheureusement, nous pouvons constater, à l'instar des membres de la commission parlementaire sur les crédits du MEQ siégeant en avril 1994, que le Ministère n'est pas sans ambiguïtés dans les informations qu'il fournit sur la question. Pour illustrer notre propos, nous allons présenter quatre tableaux, tous constitués de données fournies par le MEQ, mais de directions différentes au sein du Ministère. Par la suite, nous procéderons à l'analyse de ces données.

Tableau 1
Effectifs professionnels réguliers et adultes à temps complet du secondaire dans les commissions scolaires

	1987-1988		1988-1989		1989-1990	
	N	%	N	%	N	%
Jeunes[1]	25 230 (15 279)[2]	57,0 (44,5)	17 643 (13 581)	45,8 (39,4)	14 374 (13 958)	38,0 (37,9)
Adultes[3]	19 022	43,0 (55,5)	20 587	54,2 (60,6)	23 436[4]	62,0 (62,7)
Jeunes et adultes	44 252 (34 301)	100,0 (100,0)	38 499 (34 438)	100,0 (100,0)	37 810 (37 394)	100,0 (100,0)

1 Source : Ministère de l'Éducation, *Statistique de l'éducation*, édition spéciale, 1990, p. 24 et 25.

2 Les chiffres entre parenthèses font état des effectifs jeunes en formation professionnelle à plein temps, dans les commissions scolaires, desquels on a retranché les inscriptions au professionnel court (PC). Les données sur le PC nous ont été fournies par la Direction générale de la planification et du développement (DGDP) du MEQ.

3 Source : *L'éducation des adultes en région*, synthèse provinciale, DCR, MEQ, 1990.

4 Cette statistique pour l'année 1989-1990 a été fournie par la Direction générale de la formation professionnelle du MEQ.

Note : Ce tableau est extrait du tableau II de l'annexe 1 de : Conseil supérieur de l'éducation, *En formation professionnelle : l'heure d'un développement intégré*, Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1992, p. 119.

Tableau 2
Les effectifs scolaires en formation professionnelle au secondaire selon l'âge, en 1991-1992

Âge	Filières CEP-DEP-ASP		Autres activités		Total	
	N	%	N	%	N	%
15-18 ans	14 520	23,8	2 824	4,4	17 344	13,8
19-20 ans	9 069	14,9	3 088	4,8	12 156	9,8
21-25 ans	9 457	15,5	9 534	14,7	18 991	15,1
26-30 ans	7 396	12,1	11 788	18,2	19 184	15,3
31 ans et +	20 527	33,7	37 420	57,9	57 947	46,1
Total :	60 969	100,0	64 654	100,0	125 622	100,0

Source : Direction générale de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation, tableau présenté dans Payeur C. et Ouellet R, « La formation professionnelle au secondaire : de l'impasse à une relance fragile » dans *Les enjeux actuels de la formation professionnelle,* (sous la direction de P. Dandurand), IQRC, Question de culture, Québec, 1993, p. 39.

Tableau 3

Effectif scolaire de la formation professionnelle, dans les secteurs des jeunes et des adultes, selon la source de financement déclarée[1] de 1987-1988 à 1991-1992

Source de financement	Secteur	Type d'effectif	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Ministère de l'Éducation	Jeunes	Effectif au 30 septembre	25 929	17 738	14 450	13 012	7 782
		Effectif du 1/07 au 30/06	---	---	---	13 886	8 922
	Adultes	Effectif du 1/07 au 30/06	80 941	66 154	59 480	62 198	58 577
	Ensemble	Effectif[2]	105 946	83 070	73 177	76 084	67 499
Toutes sources de financement	Jeunes	Effectif au 30/09	28 604	18 818	15 078	13 726	8 212
		Effectif du 1/07 au 30/06	---	---	---	14 600	9 352
	Adultes	Effectif du 1/07 au 30/06	124 020	99 905	107 858	104 367	98 140
	Ensemble	Effectif[2]	152 624	118 723	122 936	118 967	107 492

1 Excluant les personnes inscrites seulement à des programmes qui ne peuvent être sanctionnés.

2 De 1985-1986 à 1989-1990, il s'agit de la somme des effectifs du secteur des jeunes au 30 septembre et du secteur des adultes, du 1er juillet au 30 juin. En 1990-1991 et 1991-1992, il s'agit de la somme des effectifs des secteurs jeunes et adultes, du 1er juillet au 30 juin.

Sources : Déclaration des clientèles scolaires (DCS)
Système d'information du Ministère sur les clientèles adultes SIMCA
Déclaration des clientèles en formation professionnelle (DCFP)

Référence : MEQ, *Statistiques de l'éducation. Préscolaire, primaire et secondaire*, Gouvernement du Québec, Février 1994, p. 53-54.

Tableau 4
Évolution du nombre d'élèves en formation professionnelle au secondaire (1988-1989 à 1993-1994)

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
Nombre d'élèves (CEP, DEP, ASP et PL, PC)	30 950	41 655	54 365	57 316	58 269	nd

Source : MEQ, Sous-comité national sur la carte des enseignements, *Portrait et orientations*, Rencontre du 26 mai 1994 (document non paginé).

À l'exception du tableau 4 qui réfère au nombre d'élèves, les données présentées décrivent les « effectifs » en formation professionnelle. Les données sont détaillées soit par secteurs (jeunes ou adultes) ou par groupes d'âge. L'intégration des clientèles jeunes et adultes a entraîné la production de données par groupes d'âge puisque la perméabilité des deux secteurs (jeunes et adultes) affectait la fiabilité des données. Ceci pose une contrainte particulière à qui veut suivre l'évolution des clientèles sur plusieurs années, puisque souvent les séries statistiques se révèlent incomplètes ou ne portent que sur une courte durée.

Néanmoins, en tenant compte seulement des clientèles inscrites dans des programmes menant à un diplôme reconnu, nous pouvons mettre en lumière certains éléments problématiques. Il faut en premier lieu se demander comment le même ministère peut produire pour une même réalité des données aussi disparates et contradictoires. Ainsi, selon les tableaux, les effectifs en formation professionnelle étaient en 1988-1989 soit de 38 499 individus (tableau 1), 83 070 individus (tableau 3) ou 30 950 élèves (tableau 4). Pour 1991-1992, on constate les mêmes fluctuations : 60 969 individus (tableau 2), ou 67 499 individus (tableau 3) ou 57 316 élèves (tableau 4). Voilà pourquoi nous parlions de données disparates.

Plus troublant encore, l'évolution des clientèles décrites par les différents tableaux ne va pas du tout dans le même sens. Ainsi, au tableau 1, les effectifs scolaires diminuent de 1988-1989 à 1989-1990 passant de 38 499 à 37 810 individus alors qu'au tableau 4, on note une augmentation substantielle puisque l'on passe de 30 950 à 41 655 élèves pour la même période. La comparaison entre les tableaux 3 et 4 nous permet de saisir une évolution sur une période plus longue, mais le sens des données se révèle tout aussi contradictoire : de 1988-1989 à 1991-1992, on note une augmentation du nombre d'élèves de 30 950 à 57 316 au tableau 4 et un déclin des effectifs de 83 070 à 67 409 au tableau 3.

Sur quelles données pouvons-nous nous fier ? Le contexte ayant présidé à la publication de ces données peut nous suggérer une interprétation. Le tableau 3, indiquant un déclin significatif de la clientèle, fait partie des statistiques officielles du Ministère produites par la direction des études économiques et démographiques. Sa fiabilité nous paraît beaucoup plus assurée que celle du tableau 4 produit dans le cadre des travaux d'un comité consultatif sur la rationalisation de la carte des enseignements. En effet, dans ce dernier cas, les statistiques devaient démontrer que la rationalisation de la carte des enseignements au secondaire n'avait pas nui à l'accessibilité à la formation professionnelle. On pouvait dès lors justifier

sur cette base l'application de la même approche technocratique au secteur collégial. Il ne s'agit là que d'une interprétation, mais les données fournies au comité de travail vont tellement dans un sens opposé à toutes celles connues que l'intégrité du Ministère peut être mise en doute dans ce dossier.

Bien sûr, nous ne sommes assurés de rien, et c'est bien là le problème. Il apparaît urgent que le nouveau ministre de l'Éducation réussisse à mettre de l'ordre dans les données de son Ministère et qu'il soumette un portrait crédible de l'état des effectifs en formation professionnelle et de leur évolution. En attendant, nous n'avons d'autre choix que de privilégier l'utilisation des données officielles fournies annuellement par le Ministère dans « Les statistiques de l'éducation » (tableau 3) et qui révèlent un déclin des clientèles, tant pour les programmes financés par le MEQ que pour les autres sources de financement.

Peu importe la source des données au sein du MEQ, il se dégage des tendances lourdes méritant d'être soulignées. La première tendance renvoie au fait que, dorénavant, la majorité de la clientèle en formation professionnelle au secondaire est constituée d'adultes âgés de plus de 20 ans. Il s'agit là d'un retournement majeur lié à la revalorisation des programmes de formation professionnelle depuis leur modernisation. Toutefois, il apparaît tout aussi clairement que cette évolution se réalise au détriment de l'accessibilité pour les jeunes. Seul le tableau 3 nous offre une série statistique suffisamment longue pour juger de l'ampleur du phénomène : le nombre de « jeunes » passe de 25 929 en 1987-1988 à 7 782 en 1991-1992. Il s'agit là d'une réalité plus que préoccupante. D'ailleurs, tous les autres tableaux confirment cette tendance.

Pour tenir compte du nouveau contexte créé par l'intégration des clientèles, jeunes et adultes, le MEQ (la direction des études économiques et démographiques) a produit un nouvel indice mesurant la probabilité, pour les individus d'une cohorte, d'accéder à la formation professionnelle du secondaire avant vingt ans. Il s'agit de l'indice le plus sûr pour évaluer le sens de l'évolution de l'accessibilité à la formation professionnelle pour les jeunes. Ainsi, la probabilité d'accéder à la formation professionnelle avant vingt ans, qui était de 18 % en 1987-1988 a baissé à 10,2 % en 1992-1993. On peut affirmer sur cette base que l'accessibilité à la formation professionnelle du secondaire est en chute libre pour les jeunes. Pire, selon une autre donnée issue du Ministère et publiée dans un avis du CSE intitulé *Vers un modèle de financement en éducation des adultes* (1994), à peine 3,6 % d'une cohorte générationnelle obtiendrait le diplôme de formation professionnelle du secondaire alors que 35,3 % abandonnerait avant

l'obtention d'un diplôme du secondaire. À ce rythme, le Québec n'a pas fini de vivre des problèmes de qualification de la main-d'oeuvre.

Bref, malgré les efforts des dernières années qui ont permis la modernisation des programmes et des équipements en formation professionnelle au secondaire, il existe un sérieux problème d'accessibilité à la formation professionnelle particulièrement pour les jeunes. Qu'en est-il au collégial ?

1.2 Au collégial : stabilité apparente, accessibilité relative

L'accroissement significatif de l'accessibilité aux études collégiales figure au premier rang des acquis du processus de démocratisation de l'éducation qui a découlé de la mise en oeuvre des recommandations du Rapport Parent. Ce phénomène se révèle très perceptible même en se limitant à l'évolution pour la décennie 1980. En effet, la probabilité d'accéder aux études collégiales avant trente ans qui était de 38,4 % en 1980-1981, atteignait 56,3 % en 1990-1991 (MESS, 1993). D'autres données fournies par le MEQ (1993) mentionnent des taux légèrement supérieurs, mais une évolution allant dans le même sens : la probabilité d'accéder aux études collégiales passe dans ce cas de 44 % en 1980-1981 à 61,8 % en 1990-1991.

Le secteur technique[1] a-t-il bénéficié autant de cette progression ? Les chiffres témoignent d'une évolution plus timorée de ce côté. Ainsi, la probabilité d'accéder avant trente ans aux études collégiales menant au DEC technique a progressé de 15,0 % à 16,9 % de 1980-1981 à 1990-1991 (MESS, 1993). Toutefois, celle-ci avait atteint un sommet de 18,8 % en 1985-1986. On doit donc conclure que la progression a été minime sur une longue période, et que celle-ci masque un déclin relatif si on considère la période allant du milieu de la décennie 1980 au début de la décennie 1990.

Le tableau 5 nous informe de l'évolution des effectifs collégiaux.

---

[1] Depuis quelque temps, le Ministère cherche à imposer l'expression « formation technique » pour décrire la formation professionnelle du collégial. Comme cet usage se généralise, nous l'utilisons ici pour éviter toute confusion.

Tableau 5
Répartition de l'effectif inscrit à l'enseignement ordinaire du collégial selon le type de programmes de 1980 à 1991

	1980*	1985	1989	1990	1991
Type de programmes			**Nombre**		
DEC préuniversitaire	68 829	83 510	83 050	82 234	84 886
DEC technique	67 836	77 115	67 407	68 574	72 713
AEC, CEC, DPEC	324	1 571	2 135	2 359	2 576
Hors programme	1 079	1 765	1 658	2 028	2 686
TOTAL	138 068	163 961	154 250	155 195	162 861
			Pourcentage		
DEC préuniversitaire	49,9	50,9	53,8	53,0	52,1
DEC technique	49,1	47,0	43,7	44,2	44,6
AEC, CEC, DPEC	0,2	1,0	1,4	1,5	1,6
Hors programme	0,8	1,1	1,1	1,3	1,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Trimestre d'automne.

Source : MESS, (1993), *Regard sur l'enseignement collégial. Indicateurs de l'évolution du système*, Québec, p. 17.

Nous pouvons observer que le nombre d'inscriptions dans les programmes menant au DEC technique progresse pour les années récentes sans pour autant atteindre le niveau de 1985. De plus, la part relative des inscriptions dans les programmes menant au DEC technique n'a pas repris le terrain perdu à la formation préuniversitaire dans la première moitié des années 80, alors qu'à l'époque on constatait la parité entre les deux secteurs. Ceci explique le déclin relatif de l'espérance d'accès aux études collégiales techniques mentionné auparavant. Cependant, selon des informations provenant des services régionaux d'admission de Montréal et de Québec, la formation technique gagne en popularité depuis quelques années, en particulier dans les sciences physiques. Il semble même qu'on approche de la parité dans la distribution des clientèles entre le secteur technique et le secteur préuniversitaire.

Globalement, le portrait de l'évolution de l'accessibilité à la formation technique du collégial révèle une certaine stabilité malgré des mouvements conjoncturels parfois préoccupants, d'autre fois encourageants, du moins si on s'en tient à l'évolution des effectifs inscrits aux différents programmes menant à un DEC. Ces données témoignent de la popularité de l'enseignement collégial et ne sont pas sans rapport non plus avec le dynamisme que les collèges pouvaient manifester jusqu'à récemment dans le développement de nouveaux programmes et le recrutement de la clientèle, notamment en formation technique. À cet égard, le portrait de l'accessibilité aux études collégiales pourrait être radicalement transformé par la réforme de la carte des enseignements et le resserrement des règles régissant le développement de nouveaux programmes comme nous le verrons dans la prochaine section.

En termes de démocratisation de l'accessibilité aux études collégiales, c'est davantage l'accès au diplôme qui se révèle inquiétant. Selon les données du Ministère, les nouveaux inscrits au collégial en 1980, dans un programme de DEC technique, ont un taux de diplomation de 36,3 % après trois ans dans le programme initial, de 58,6 % après cinq ans et de 60,8 % après six ans.

On comprend, dès lors, que la probabilité d'obtenir un DEC technique plafonne depuis plus d'une décennie autour de 10 % d'une cohorte générationnelle. En 1992, si on additionne la probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire en formation professionnelle (3,6 %) et celle d'obtenir un DEC technique (9,5 %), c'est à peine 13,1 % d'une cohorte qui sort du système d'éducation avec un diplôme attestant une qualification professionnelle.

1.3 Une accessibilité différenciée selon le sexe

Les données globales concernant l'accessibilité à la formation professionnelle et technique masquent des différences marquées selon le sexe. Il y a pourtant là un aspect majeur d'une politique d'accessibilité et de démocratisation de l'éducation.

Au secondaire, pour l'année 1991-1992, (MEQ, 1993B) les femmes se concentrent dans une proportion de 57 % dans un seul des secteurs de formation sur les 23 offerts, celui de l'administration, commerce et secrétariat. Si nous ajoutons le secteur de la santé et des services sociaux (14,5 %) et celui des soins esthétiques (12 %), on regroupe 83,5 % des effectifs féminins de la formation professionnelle au secondaire.

Les hommes se concentrent aussi sur quelques secteurs traditionnels, mais la concentration des effectifs s'avère moins importante. De fait, 5 secteurs sur 23 attirent 60,8 % des effectifs masculins de la formation professionnelle en 1990-1991 : équipement motorisé (17,7 %), électrotechnique (17,6 %), fabrication mécanique (19 %), métallurgique (8,7 %), administration, commerce et secrétariat (7,8 %).

Dans plusieurs secteurs, les femmes se trouvent quasi absentes (pêche, travaux de génie et mines, protection civile, mécanique du bâtiment) ou franchement marginales (transport, métallurgie, mécanique d'entretien industrielle, foresterie sciage et papier, fabrication mécanique, équipement motorisé, électrotechnique, construction, chimie appliquée et environnement, bois et matériaux connexes). Si plusieurs secteurs représentent des milieux traditionnellement masculins, certains sont des secteurs nouveaux (chimie appliquée et environnement, électrotechnique). Pour accroître l'accessibilité à la formation professionnelle, il faudrait non seulement accroître l'accès des filles aux métiers traditionnellement masculins mais renforcer les efforts de promotion des nouvelles filières de formation souvent plus prometteuses pour l'accès à l'emploi.

La situation au collégial se compare, de ce point de vue, en tout point à celle du secondaire. Ainsi, 67,4 % des femmes ayant obtenu un DEC technique en 1991 appartenaient à deux familles de programmes : les techniques administratives (38,1 % des diplômées) et les techniques biologiques (29,3 % des diplômées). Chez les hommes, la moitié des diplômés se retrouvent en techniques physiques, le secteur offrant les meilleures possibilités et conditions d'emplois. Selon une étude réalisée en

1992 (MESS), le salaire initial moyen en techniques physiques était de 23 000 $ alors que celui des techniciennes en garderie était de 15 000 $. Mais, les femmes représentaient à peine 13,6 % des diplômées des techniques physiques en 1991. Là aussi, les programmes où on remarque une sous-représentation des femmes ne constituent pas toujours des secteurs « traditionnellement » masculins puisqu'il s'agit parfois de nouveaux programmes.

1.4 Surplus et pénurie... de clientèle

Il existe depuis quelque temps un phénomène nouveau, méconnu et fort peu documenté qui en a surpris plusieurs : celui des listes d'attente à la formation professionnelle et technique, en particulier au secondaire. Il y a quelques mois, la nouvelle ministre de l'emploi, Louise Harel, alors critique de l'Opposition en matière de formation de la main-d'oeuvre, révélait qu'il y avait 25 000 adultes en attente d'une place en formation professionnelle. Dans les collèges et commissions scolaires, on refuse l'accès de milliers d'adultes à des formations qualifiantes en raison d'un manque de ressources financières ou de places disponibles. Selon nos informations, de telles listes d'attente comprenant des jeunes et des adultes se multiplient au Québec. Le MEQ n'a jamais jugé bon de chercher à évaluer l'ampleur du phénomène.

Une étude exploratoire, menée dans le cadre d'un travail de recherche pour l'obtention de la maîtrise en science de l'éducation par Ginette Delage (1994) de l'Université Laval, permet toutefois de confirmer l'existence du phénomène mais surtout de proposer certains éléments d'explications. En effet, on constate l'existence de listes d'attente dans certains programmes, en même temps que l'on observe des programmes qui ne font pas le plein d'effectifs en regard de leur possibilité d'accueil. Les programmes où on constate des listes d'attente répondent, de façon générale, à la définition de programmes « traditionnels » (mécanique automobile, notamment), alors que les programmes où la clientèle est en deça des capacités d'accueil se retrouvent généralement dans de nouveaux secteurs de formation.

Ce constat soulève un problème trop longtemps sous-estimé, soit celui de la mise à jour et du développement de nos pratiques d'orientation scolaire et professionnelle. Si historiquement les milieux familiaux et informels permettaient une circulation d'informations de « première main » sur la situation de l'emploi, les transformations rapides et radicales du marché du

travail rendent caduques les voies traditionnelles d'accès à l'information sur l'évolution du marché. Il s'agit donc de toute urgence d'en aménager de nouvelles.

2. La carte des enseignements professionnels et techniques : de la rationalisation au rationnement?

Après avoir favorisé un élargissement de l'offre de formation, le ministère de l'Éducation a enclenché, en 1987, un processus axé sur la rationalisation de la carte des enseignements professionnels, particulièrement au secondaire. Une autre vague importante de rationalisation se prépare pour les réseaux secondaire et collégial en raison des prétendus chevauchements et dédoublements existants. Celle-ci serait basée sur l'harmonisation des programmes de formation professionnelle et des programmes de formation technique, ainsi que sur la rationalisation de la carte des enseignements du secondaire et du collégial. Mais qu'adviendra-t-il de l'accessibilité à la formation professionnelle et technique?

2.1 La rationalisation de la carte des options au secondaire : l'accessibilité en deuil

Au chapitre de la rationalisation de la carte des enseignements professionnels au secondaire, nous distinguons deux périodes : une première période de 1987 à 1991 dans la foulée de la réforme Ryan et la période plus récente de 1991 à aujourd'hui.

Le plan Ryan, un grand ménage qui laisse des traces

Dans le cadre de son plan d'action sur la formation professionnelle (1986), le ministre Ryan opte pour une rationalisation de la répartition des enseignements professionnels sur le territoire. Désormais, la carte des enseignements sera établie en tenant compte de la situation des clientèles dans chacun des centres de formation au cours des trois dernières années, des ressources disponibles dans les centres, de la capacité de répondre aux exigences du marché du travail, etc. C'est l'ensemble du dispositif de formation professionnelle qui sera touché : les programmes, le nombre de

commissions scolaires et de centres dispensant de la formation professionnelle, ainsi que le nombre d'autorisations de programmes à l'échelle du Québec et dans chacune des régions.

Les programmes d'études ont été révisés en profondeur et plusieurs d'entre eux ont été éliminés. De 1986-1987 à 1991-1992, le nombre de programmes d'études professionnelles en français est passé de 394 à 170, soit une réduction de 56 %. Le remaniement des programmes était devenu nécessaire car il fallait élargir les perspectives de programmes trop exigus. Cependant la réduction du nombre de programmes a contribué au rétrécissement de l'offre de formation.

L'offre de formation a aussi été particulièrement modifiée en ce qui a trait à l'éventail des lieux de formation et des autorisations de programmes dans les commissions scolaires. Selon des données officielles du MEQ, le nombre total de programmes autorisés pour l'ensemble des commissions scolaires est passé de 1 769 en 1988-1989 à 1 415 en 1991-1992 (tableau 6); cela représente une baisse de 20 % du nombre d'autorisations.

Pour saisir l'évolution de la répartition des lieux de formation sur le territoire, nous devons référer à des données antérieures à la réforme Ryan. Ainsi, en 1985-1986, 289 écoles secondaires ou centres dispensaient de la formation professionnelle en français ou en anglais. En 1991-1992, on ne comptait que 210 centres ou écoles (187 en 1994-1995). Dans des régions telles que la Gaspésie et le Bas-St-Laurent, la Mauricie - Bois-Francs et la région de Montréal, le nombre de lieux de formation professionnelle a été réduit de moitié. Même si un regroupement des programmes pouvait s'avérer nécessaire dans certains cas, la réduction du nombre de centres a entraîné une perte d'accès géographique dont les effets sur la clientèle n'ont jamais été vraiment mesurés. En plus de modifier substantiellement l'offre de formation elle a entraîné la mise en disponibilité de nombreux enseignants et enseignantes de ce secteur d'enseignement, alors que le Québec a besoin de mobiliser ses ressources pour relever le défi de la formation professionnelle.

Tableau 6
Évolution de l'offre de services en formation professionnelle au secondaire de 1988-1989 à 1994-1995

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Nombre de commissions scolaires	110	112	111	107	102	102	97
Nombre de centres	207	214	215	210	212	214	187
Somme des autorisations de programmes	1 769	1 678	1 607	1 415	1 430	1 471	1 434
Nombre de programmes d'études en français	211	203	179	170	166	166	172

Tiré de : Sous-comité national sur la carte des enseignements (1994). *Portrait et orientations*, Document déposé le 26 mai 1994, ministère de l'Éducation du Québec, non paginé.

Quand concentration rime avec financement

A l'automne 1991, le ministre de l'Éducation a demandé aux commissions scolaires de se concerter afin d'en arriver à une approche régionalisée de la formation professionnelle. Par cette opération, on recherchait notamment une plus grande adéquation de l'offre de services avec les besoins quantitatifs en main-d'oeuvre, une plus grande complémentarité entre les commissions scolaires, une spécialisation de l'offre de services. Les décisions concernant les budgets d'immobilisation et les projets d'aménagement étaient conditionnels à une entente sur la distribution régionale des programmes de formation professionnelle.

Dans certaines régions, les commissions scolaires (c'est-à-dire les directrices et directeurs généraux) sont parvenues à un consensus rejoignant les visées du Ministère et elles ont démontré une ouverture au retrait ou au transfert d'options. Dans d'autres régions, il n'y a pas eu de consensus et le Ministre a dû trancher.

Cette démarche a eu pour effet d'entraîner la fermeture de programmes implantés depuis plusieurs années dans certains centres et de limiter les projets de développement. Des enseignantes et enseignants ont dû demander un transfert dans une autre commission scolaire ou ont perdu leur emploi. Il est difficile d'évaluer l'impact de cette nouvelle vague de rationalisation sur les effectifs, mais il est certain que l'élimination d'options professionnelles dans plusieurs centres n'a pas favorisé l'augmentation des inscriptions, compte tenu de l'absence de mesures appropriées d'aide financière pour les élèves. On peut douter que le nouveau régime de prêts et bourses au secondaire règle ce problème en raison de l'endettement qu'il génère, en particulier pour les jeunes.

Au cours de cette période, le Ministère a réduit l'accès aux lieux de formation et à l'éventail de programmes de formation professionnelle. Le nombre de commissions scolaires autorisées à dispenser de la formation professionnelle est passé de 111 en 1990-1991 à 97 en 1994-1995, ce qui représente 14 commissions scolaires de moins. Aussi, le nombre de centres de formation est passé de 215 en 1990-1991 à 187 en 1994-1995. Notons que cette rationalisation de la carte des options au secondaire n'a pas été conjuguée à un développement significatif de nouvelles options. Après avoir connu une baisse considérable au cours de la période s'étalant de 1986-1987 à 1991-1992 (56 % moins de programmes), le nombre de

programmes d'études est demeuré stable de 1991-1992 (170) à 1994-1995 (172). Il en est de même de la somme des autorisations de programmes qui stagne depuis 1991-1992.

Bref, il y a eu régression de l'ensemble des variables relatives à la carte des enseignements professionnels au secondaire. De 1985-1986 à aujourd'hui, on constate une réduction importante du nombre de programmes, des autorisations de programmes par commission scolaire et du nombre de commissions scolaires et de centres dispensant des programmes de formation professionnelle. Force nous est de constater que ces changements ont eu un impact négatif considérable sur l'évolution des clientèles dont nous avons traité préalablement.

2.2 Programmes de formation professionnelle contingentés : la liste s'allonge

Parallèlement à la rationalisation-régionalisation de la carte des options, le ministère de l'Éducation impose depuis quelques années des mesures de contingentement des admissions dans certains programmes de formation professionnelle.

Au début des années 1990, certains programmes de formation professionnelle étaient contingentés en raison principalement des coûts et des équipements requis. Mentionnons les programmes de conduite de camion lourd, de conduite de grue, de conduite de machinerie lourde forestière, de forage et dynamitage, etc. En 1991-1992, le Ministère ajoute à cette liste les programmes d'électricité de construction, en fonction d'une entente entre le Ministère et la Commission de la construction du Québec (CCQ), ainsi que le programme d'assistance aux bénéficiaires en établissement de santé, en raison de capacités d'accueil limitées des stagiaires par le réseau de la santé et des services sociaux.

En 1992-1993, le Ministère inclut le programme de mécanique automobile, le programme santé, assistance et soins infirmiers, le programme d'assistance dentaire et le programme d'assistance aux personnes à domicile, dans l'Instruction relative aux programmes contingentés. En 1994-1995, le programme de coiffure et celui de conservation de la faune complètent une liste qui comprend aussi les programmes d'électricité de construction, de mécanique automobile, de conduite de machinerie forestière, de santé, d'assistance et de soins infirmiers, d'assistance aux bénéficiaires en établissement de santé, d'assistance dentaire, d'assistance familiale et

sociale aux personnes à domicile, de conduite de camions, d'information aérienne et de forage et dynamitage.

D'une part, nous constatons que la liste de programmes contingentés est plus longue à chaque année. D'autre part, le nombre autorisé d'admissions dans ces programmes tend aussi à diminuer d'une année à l'autre.

Le tableau 7 reconstitue les données sur les nouvelles cohortes admises (en équivalent temps plein) dans cinq programmes de 1992-1993 à 1994-1995.

Tableau 7
Nouvelles cohortes admises dans certains programmes de formation professionnelle de 1992-1993 à 1994-1995 (en équivalent temps plein)

	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Mécanique automobile	1 584	1 364	1 282
Santé - Assistance et soins infirmiers	967,5	1 009,8	915,2
Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé	760,5	819	667,8
Assistance aux personnes à domicile		711,34	447,94
Conduite de véhicules lourds routiers	160	160	139,40

Tiré des instructions annuelles sur les programmes contingentés en formation professionnelle.

Il est assez difficile d'expliquer la décroissance des admissions dans les programmes de mécanique automobile et de conduite de véhicules lourds routiers alors qu'il manque de bons mécaniciens et mécaniciennes et de

conductrices et conducteurs de camions ayant une formation adéquate. Il est aussi paradoxal d'observer les restrictions dans les programmes de santé dans un contexte de vieillissement de la population et de demande accrue de soins de santé et de soins à domicile.

Il nous paraît important d'établir un lien entre le contingentement et la rationalisation de la carte des options. De la dernière opération « carte des options » (1991-1992), a résulté une concentration de certaines options dans des centres ayant pour mandat de desservir la région. Cela devait entraîner le « transfert » de la clientèle et des enseignantes et enseignants dans ces centres. Or, le resserrement des admissions dans les programmes contingentés a eu pour effet de limiter encore davantage l'accès à ces programmes. Aux difficultés d'accès géographique s'est ajoutée l'impossibilité d'être admis en raison du nombre réduit de places disponibles. De cette façon, on a généré un phénomène relativement nouveau : les listes d'attente. Bref, au lieu de favoriser le développement de l'offre de formation, le Ministère impose le rationnement.

En terminant, sur les modifications récentes en formation professionnelle au secondaire, nous pouvons établir qu'il serait extrêmement intéressant de faire cet exercice pour chacune des régions du Québec. Nous faisons l'hypothèse qu'au cours des dernières années, les régions les moins favorisées sur le plan socio-économique ont aussi régressé en matière d'accessibilité à une gamme diversifiée d'options professionnelles. Qui plus est, dans ces régions qui s'étendent sur de vastes territoires (la Côte-Nord, le Bas-St-Laurent, la Gaspésie, l'Abitibi-Témiscamingue, etc.), l'approche technocratique a favorisé la concentration des options dans certains centres au détriment des besoins existants et des clientèles potentielles.

2.3 Évolution de la carte des programmes techniques au collégial : du progrès décentralisé à la régression centralisée

Nonobstant les programmes déjà offerts dans l'ancien réseau de l'enseignement spécialisé (instituts de technologie, écoles de métiers, écoles d'infirmières, etc.) la carte des programmes techniques (DEC) s'est presque exclusivement constituée à partir de demandes déposées par les cégeps. Au Ministère, on indique que, généralement, les demandes des collèges ont été analysées en fonction des critères suivants : les besoins de la population scolaire, l'état du développement de l'enseignement technique dans chacun des collèges, la complémentarité des programmes et des collèges, l'utilisation optimale des ressources.

En 1967-1968, lors de la mise sur pied du réseau public d'enseignement collégial, 12 collèges offraient un éventail de 22 programmes différents, pour un total de 58 implantations. En 1994-1995, 49 collèges ou campus offrent une gamme de 111 programmes différents, totalisant 559 implantations (DEC). Bref, le Québec a connu une progression marquée de l'offre de formation technique depuis 1967-1968.

Tableau 8
Évolution des implantations de programmes techniques de 1967-1968 à 1994-1995

1967-1968 à 1969-1970	217
1970-1971 à 1974-1975	386
1975-1976 à 1979-1980	428
1980-1981 à 1984-1985	476
1985-1986 à 1989-1990	507
1990-1991 à 1994-1995	559

Tiré de : Sous-comité national sur la carte des enseignements (1994). *Portrait et orientations*, Document déposé le 26 mai 1994, ministère de l'Éducation du Québec, non paginé.

De 1967-1968 à 1994-1995, le Ministère n'a retiré qu'une quinzaine d'autorisations à des collèges. Toutefois, en mars 1992, le Ministère a enclenché une opération dont l'objectif officiel était d'assurer la viabilité de chacun des programmes techniques. Des propositions pouvant aller jusqu'au retrait de l'autorisation ont été formulées aux collèges. Le cas échéant, des mesures de retrait s'appliqueront à compter de l'année 1996-1997.

En 1992, le Ministère a aussi mené une vaste opération de mise à jour des autorisations des programmes d'établissement. Cette opération s'est soldée par le retrait de quelque 1 800 autorisations. A l'automne 1994, la

somme des autorisations de programmes d'établissement se situe autour de 1 350. La plupart de ces programmes d'établissement peuvent conduire à une Attestation d'études collégiales.

Dans le nouveau Règlement sur le régime des études collégiales, le Ministre et les collèges ont des responsabilités particulières au regard de l'établissement et de la mise en oeuvre des programmes de formation qui auront des incidences sur la carte des programmes techniques au collégial. Le Ministre établit les programmes techniques conduisant au DEC (article 5). Le collège met en oeuvre les programmes pour lesquels il a reçu l'autorisation du Ministre; le Ministre peut réviser son autorisation (article 15). Le collège peut établir et mettre en oeuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales; avec l'autorisation du Ministre, il peut aussi mettre en oeuvre un programme d'établissement dans un domaine de formation conduisant au DEC pour lequel il n'a pas reçu l'autorisation du Ministre (article 16). De façon générale, nous pouvons conclure à une augmentation du contrôle ministériel sur le développement des programmes techniques.

Des années 60 aux années 90, il semble que les collèges aient bénéficié d'une certaine latitude au regard de l'implantation des programmes techniques et des programmes d'établissement; il en est découlé une progression marquée de l'accessibilité. Depuis 1992, nous constatons que le Ministère tend à réviser et à retirer des autorisations accordées préalablement aux collèges. Il se pourrait que les velléités d'harmonisation de la carte des enseignements professionnels du secondaire et du collégial servent de prétexte à une opération de rationalisation des programmes techniques similaire à celle qui a été menée au secondaire. L'échec retentissant de cette stratégie au secondaire devrait nous inciter à la plus grande prudence, particulièrement dans un contexte où l'on observe une croissance soutenue de la clientèle en formation technique au collégial au cours des quatre dernières années.

2.4 Projet d'harmonisation de la carte des enseignements professionnels du secondaire et du collégial : développer ou couper...?

Dans le document intitulé *Investir dans la compétence*, l'ex-ministre de l'Éducation, Lucienne Robillard, s'est engagée à harmoniser les programmes de formation professionnelle des réseaux d'enseignement secondaire et collégial. Cette orientation repose notamment sur l'intégration des

programmes du secondaire et du collégial, la production d'une carte intégrée des enseignements professionnels et techniques et l'élaboration de projets d'utilisation commune, par des écoles secondaires et des collèges, de centres de formation professionnelle et technique.

En 1993-1994, le ministère de l'Éducation a amorcé des travaux visant à harmoniser les programmes et la carte des enseignements professionnels. L'analyse de tous les programmes de formation professionnelle et technique sera complétée en 1994-1995. Lors de cette opération, on procédera au classement des fonctions de travail d'après leur degré de complexité, au rattachement au réseau d'enseignement auquel elles devraient correspondre et à l'établissement des liens de complémentarité.

Parallèlement à cette démarche, le Ministère établira les bases de l'harmonisation de la carte des enseignements. La rationalisation de la carte des enseignements professionnels du secondaire et du collégial serait effectuée en référant aux critères suivants : l'importance des besoins de main-d'oeuvre à satisfaire; l'importance démographique du bassin de recrutement; l'augmentation prévue de l'accès à la formation, dans le cas d'une nouvelle autorisation; la synergie commission scolaire-collège-entreprise; la cohérence du profil institutionnel. En privilégiant ces critères, le Ministère ouvre la voie à l'accroissement des écarts entre les régions et à l'hyperspécialisation de l'offre de formation. A l'opposé, nous affirmons qu'il importe de favoriser un véritable élargissement de l'offre de formation de façon à répondre aux besoins diversifiés des jeunes et des adultes dans les diverses régions du Québec.

Le Ministère a aussi demandé aux commissions scolaires et collèges d'entreprendre les discussions sur les voies de collaboration, de recherche de complémentarité, de partage des ressources, etc. Il est encore trop tôt pour évaluer les résultats de ces échanges.

Nous n'avons point besoin d'une boule de cristal pour anticiper des changements plus ou moins importants à la carte des enseignements professionnels. D'une part, l'analyse des programmes pourrait entraîner le transfert de programmes (en tout ou en partie) d'un ordre d'enseignement à l'autre. D'autre part, il nous paraît évident que les critères proposés par le Ministère pour modifier la carte des enseignements risquent d'entraîner le retrait de nombreuses autorisations au secondaire et au collégial. Ne faudrait-il pas au contraire revoir la carte des enseignements en fonction de la recherche d'une accessibilité accrue aux formations et d'un véritable projet de développement?

3. Éléments de perspectives

Notre intention n'est pas ici d'élaborer l'ensemble des éléments devant faire l'objet d'une politique favorisant l'accessibilité à la formation professionnelle. Il s'agit plutôt d'identifier quelques pistes permettant d'avancer dans cette direction.

En préalable, il paraît indispensable qu'une politique repose sur une vision d'ensemble de la formation professionnelle et technique et cherche à rehausser les compétences de toutes celles et de tous ceux qui se présentent sur le marché du travail ou qui sont déjà en emploi. Il est impérieux que le présent gouvernement, qui s'est engagé à faire de la formation professionnelle un droit aussi fondamental que le droit à l'éducation, adopte un plan structuré visant à hausser substantiellement les effectifs de la formation professionnelle secondaire et collégiale et à accroître la réussite dans ce secteur. Ceci exige un accès élargi à la formation professionnelle et technique, une augmentation significative des capacités d'accueil. Une telle perspective suppose l'existence de passerelles entre la formation professionnelle et technique ainsi qu'un réseau cohérent d'éducation des adultes.

Plus spécifiquement, une des premières pistes à envisager concerne ces jeunes représentant 35 % d'une cohorte qui abandonnent les études secondaires sans diplôme et sans aucun profil de qualification professionnelle. Il faut penser à une structure d'accueil permettant à ces jeunes de développer leur formation de base, élément indispensable à leur insertion sociale, tout en développant un profil de qualification facilitant une insertion socioprofessionnelle. À cet égard, l'initiative du gouvernement Clinton de développer un système d'apprentissage sous la responsabilité des écoles secondaires devrait tout au moins faire l'objet d'une étude sérieuse.

La deuxième piste de solution concerne le développement de la formation professionnelle au secondaire. Il s'agit de passer à une autre étape qui s'appuierait sur les acquis de la modernisation entreprise depuis quelques années mais qui viserait à diversifier et à accroître l'offre de formation. Le secteur des services offre des perspectives intéressantes de ce côté comme le démontrent les récents développements de programmes dans le domaine de la vente. L'avantage du secteur des services tient au fait que les programmes offerts ne demandent pas autant d'équipement que dans le secteur industriel.

Cependant, il y a aussi un potentiel important de développement dans le secteur industriel. Plusieurs métiers qui ne requéraient pas de préparation particulière sont en voie de se complexifier, surtout si les entreprises visent des objectifs de qualité rehaussés pour leurs produits. Les régions pourraient être mandatées pour inventorier les possibilités de développement de ce côté. Les centres de formation professionnelle, et en particulier le personnel qui y oeuvre, devraient pouvoir prendre des initiatives dans ce sens et compter sur un support pour le faire. Pour assurer le développement de nouveaux programmes, on pourrait appuyer le développement de formation en alternance sous la responsabilité des institutions d'enseignement, économisant du coup sur les investissements requis et permettant une adaptation aux besoins des milieux de travail.

Une troisième piste de développement concerne l'accès aux études collégiales. Les développements de la formation professionnelle au secondaire ne doivent pas nous amener à diminuer nos objectifs d'accessibilité aux études techniques, bien au contraire. Les projections concernant les besoins de formation pour l'avenir tendent toutes à confirmer la part croissante que prendra ce niveau de qualification dans l'emploi de demain. Ceci suppose notamment qu'il faudra apporter une attention particulière à l'existence de passerelles entre le secondaire et le collégial et au développement de la formation continue. À court terme, cela suppose aussi de revoir les principes guidant la révision de la carte des enseignements et l'harmonisation secondaire-collégial de façon à ce que la régionalisation s'inscrive non pas dans une perspective de stricte rationalisation, mais dans une vision de développement de l'offre de formation, pour les jeunes comme pour les adultes.

Il faut aussi envisager parmi nos pistes de solution la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour favoriser une désexisation de l'orientation professionnelle. Il s'agit, répétons-le, d'un enjeu majeur d'accessibilité.

Enfin, il faut explorer de nouvelles voies pour permettre une orientation scolaire et professionnelle qui tienne compte des nouvelles réalités et possibilités du marché du travail. Certains pays ont notamment développé des stages d'observation et d'orientation pour les jeunes du secondaire de façon à leur permettre un contact réel et diversifié avec la réalité des nouveaux milieux de travail.

Pour accroître l'accessibilité à la formation professionnelle et technique, nous avons besoin de rompre avec notre approche traditionnelle, pour développer une vision permettant d'assurer à toutes et à tous une formation et les compétences requises pour une insertion sociale et professionnelle réussie. Cela exigera un effort collectif important.

RÉFÉRENCES

CSE (1994) *Vers un modèle de financement en éducation des adultes*, Gouvernement du Québec, 51 p.

DELAGE, G. (1994) *La formation professionnelle au secondaire : discours et pratique*. Essai présenté pour l'obtention du grade de maître ès arts, département de counseling et orientation, Université Laval, 100 p.

MEQ (1994) *Statistiques de l'éducation*, Québec, février 1994, 121 p.

MEQ (1993A) *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire*, Québec, 1993, 79 p.

MEQ (1993B) *Principales statistiques sur la formation professionnelle*, (DGFP), Québec, février 1993, 12 p.

MEQ (1986) *Enseignement professionnel - Tableau national des programmes d'études dispensés par les commissions scolaires en 1985-1986*, Québec, non paginé.

MESS (1992) *La relance au collégial*, Situation des diplômés et diplômées de 1989-1990 de l'enseignement préuniversitaire et technique, Québec.

MESS (1993) *Regard sur l'enseignement collégial, Indicateurs de l'évolution du système*, Québec, 131 p.

PAYEUR, C., OUELLET, R., (1993), « La formation professionnelle au secondaire : de l'impasse à une relance fragile », dans *Les enjeux actuels de la formation professionnelle*, (sous la direction de P. Dandurand) IQRC, Coll. Questions de culture, Québec, p. 23 à 49.

Sous-comité national sur la Carte des enseignements (1994), *Portrait et orientations*, Document de travail du 26 mai 1994, ministère de l'Éducation du Québec, non paginé.